

**DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

-----

**COMMUNE D'ARETTE**

-----

**DOSSIER DE CONSULTATION**

Déplacement d'une portion du chemin rural n°... dit de Loiâ par voie d'échange

---

*CONTEXTE*

---

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**  
**COMMUNE D'ARETTE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 5 AVRIL 2024**

Le cinq avril deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de M. CASABONNE Pierre, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Pierre CASABONNE, Maire ; Jérôme BISCAY, Jean CAMBLONG, Fabienne COUTURE, Ingrid DIDIER, René GARAT, Maxime LIBARLE, Gilberte NOUSSITOU, Michel OROS, Jean-Pierre TRAILLE, Marie-Hélène TILLOUS, Conseillers Municipaux.

**Excusés** : Clément CAMOU dit AMBILLE, Marie-Pierre CASTAINGS, Sandrine LAHORE, Chantal SALIES.

**Date de la convocation** : le 29/03/2024

**Membres en exercice** : 15

**Membres présents** : 11

**Secrétaire de séance** : Fabienne COUTURE

**DELIBERATION D:2024.04.05.12**

**Classification** : 3.6

**OBJET** : PROPOSITION D'ÉCHANGE DE TERRAIN LAUDE DE HAUT MICHEL/ COMMUNE.

Vote : 11

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre, début janvier, avec M. Michel Laude de Haut et M. Romain Noussitou de l'agence de géomètres experts Terra. Il présente un plan de situation où l'on constate que le chemin rural dit de Loiâ coupe en deux la propriété Laude de Haut, séparant le domicile (comprenant l'ancien moulin Pacheu) de l'atelier de menuiserie (et son hangar de stockage). La commune ayant le projet de requalifier l'ancien collège en centre d'hébergements touristiques (Projet Pyrénéa Campus), la municipalité a entrepris ces derniers mois de valoriser de nombreux chemins ruraux pour proposer des randonnées partant de ce centre. Il semble opportun, avant l'ouverture de « Pyrénéa Campus », de proposer un itinéraire qui évite de traverser cette propriété privée.

Pour ce faire, Monsieur le Maire suggère un nouveau tracé qui passerait au-dessus du hangar de stockage et de l'ancien atelier de menuiserie. Ce tracé existe déjà de façon embryonnaire, mais il conviendrait de l'améliorer en cassant notamment une butte qui appartient à M. Laude de Haut. Ce dernier se propose de prendre à sa charge les travaux d'aménagement afin d'aplanir ce chemin et de rendre son départ plus visible pour les futurs pensionnaires de Pyrénéa Campus. Au final, en plus de ces travaux, il convient de proposer un échange de terrains entre la commune et M. Michel Laude de Haut.

Cette opération concerne 60 ca appartenant à M. Laude de Haut Michel et 320 ca appartenant à la Commune d'Arrette. Pour le paiement du différentiel de 260 m<sup>2</sup>, Monsieur le Maire propose que M. Michel Laude de Haut s'acquitte de la somme de 1 820 € (soit 7 € par m<sup>2</sup>).

Pour mener à terme cet échange, il est proposé de mettre en place la procédure prévue à l'article L.161-10-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à savoir une information du public réalisée par la mise à disposition en mairie des plans du dossier et d'un registre avant la délibération autorisant l'échange pendant un mois.

La présente délibération sera affichée en mairie.

Les remarques et observations du public pourront être déposées sur un registre ouvert à cet effet à compter du 15/04 et jusqu'au 15/05/2024.

D'autre part, la voie communale sise sur la parcelle B735 et la Rue Pacheu, qui passe à proximité, enjambe, via un pont, le canal de fuite du moulin Pacheu (parcelle B255). Il conviendra dans l'acte en la forme administrative passé avec le concours de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL), de préciser l'existence d'une servitude de passage sur cette voie communale.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil

Municipal

S<sup>2</sup>LO

- ❖ **AUTORISE** le Maire à engager les démarches nécessaires permettant l'échange décrit ci-dessus entre la commune et M. Michel Laude de Haut ; en mettant à disposition du public le registre relatif à son information qui sera ouvert à compter du 15 avril et jusqu'au 15 mai 2024.
- ❖ **DIT** que M. Laude de Haut Michel prendra à sa charge les travaux d'aménagement du nouveau tronçon du chemin rural dit de Loiâ, s'acquittera de la somme de 1 820 € pour compenser le différentiel de surface de cet échange (260 m<sup>2</sup>) et prendra à sa charge les frais de géomètre de cette affaire ;
- ❖ **DIT** que la Commune prendra à sa charge l'intégralité des frais d'actes administratifs permettant l'aboutissement de cet échange.

Ainsi délibéré,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

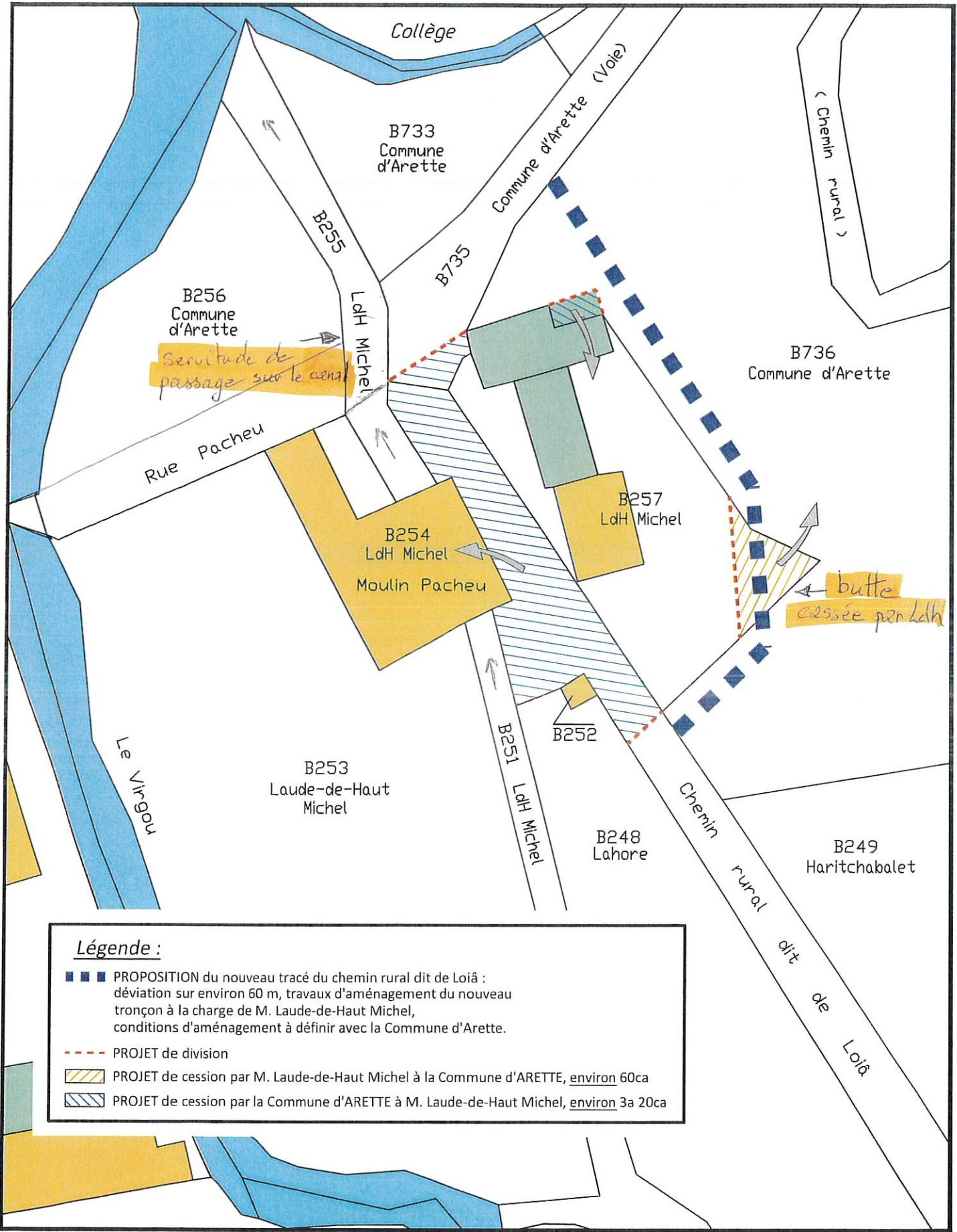


---

*PLAN*

---





**Légende :**

- ■ ■ PROPOSITION du nouveau tracé du chemin rural dit de Loia : déviation sur environ 60 m, travaux d'aménagement du nouveau tronçon à la charge de M. Laude-de-Haut Michel, conditions d'aménagement à définir avec la Commune d'Arette.
- - - PROJET de division
- ▨ PROJET de cession par M. Laude-de-Haut Michel à la Commune d'ARETTE, environ 60ca
- ▨ PROJET de cession par la Commune d'ARETTE à M. Laude-de-Haut Michel, environ 3a 20ca

